



FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE
LIGUE DU SPORT AUTOMOBILE RHÔNE-ALPES

**4^e RALLYE RÉGIONAL DES VALLONS ARDÉCHOIS
& 4^e RALLYE RÉGIONAL DE VÉHICULES HISTORIQUES DE
COMPÉTITION DES VALLONS ARDÉCHOIS**

COUPE DE FRANCE DES RALLYES
CHAMPIONNAT LIGUE DU SPORT AUTOMOBILE RHÔNE ALPES
CHALLENGE DE L'ASA HAUT-VIVARAIS

13 & 14 SEPTEMBRE 2024

ORGANISÉ PAR L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE HAUT-VIVARAIS

Grâce à l'accueil des communes de
Guilherand-Granges
Champis, Colombier-le-Jeune, Gilhoc-sur-Ormèze, Plats, Saint-Sylvestre
Et au soutien du **Département de l'Ardèche**

RÈGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

ASA HAUT-VIVARAIS – 251 rue Anatole France 07500 Guilherand-Granges
Tel : 07 83 85 35 68 Courriel : asa@asahautvivarais.fr

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : à réception du visa FFSA

Ouverture des engagements : à parution du règlement

Clôture des engagements : Lundi 2 septembre 2024

Parution du carnet d'itinéraire : Mercredi 4 septembre 2024 sur le site de l'ASA Haut-Vivarais

www.asahautvivarais.fr avec la feuille de contrôle

Documents à imprimer par vos soins

Dates et heures des reconnaissances : Samedi 7 septembre 2024 de 9h00 à 18h00

Vendredi 13 septembre 2024 de 9h00 à 18h00

Vérifications administratives le : Vendredi 13 septembre 2024 de 15h00 à 19h30

Vérifications techniques le : Vendredi 13 septembre 2024 de 15h15

Les vérifications, le parc de départ et d'arrivée, se situent au stade Mistral à Guilherand-Granges

Heure de mise en place du parc de départ le : Vendredi 13 septembre 2024 à 15h00

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le : Vendredi 13 septembre 2024 à 18h30

Publication des équipages admis au départ le : Vendredi 13 septembre à 20h30

Publication des heures et ordres de départ le : Vendredi 13 septembre à 20h30

Départ de : Stade Mistral Guilherand-Granges

Arrivée à : Stade Mistral Guilherand-Granges

Vérification finale le : àh..... Lieu :

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats du rallye le : Samedi 14 septembre 2024

30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent

Remise des prix le : Samedi 14 septembre 2024

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Haut-Vivarais organise les 13 & 14 septembre 2024 en qualité d'organisateur administratif le 4^e rallye régional des Vallons ardéchois.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Rhône-Alpes le 19/06/2024 sous le numéro R24 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 438 en date du 19/06/2024.

Comité d'Organisation

Président : Paul Durand

Membres : Comité directeur de l'ASA Haut-Vivarais

Secrétariat du Rallye, Adresse : 251 rue Anatole France 07500 Guilherand-Granges

Téléphone : 07 83 85 35 68

Permanence du Rallye : 251 rue Anatole France 07500 Guilherand-Granges

Lieu, date, horaire : Pendant toute la durée du rallye

Organisateur technique

Nom : ASA Haut-Vivarais représentée par son président, Paul Durand

Adresse : 251 rue Anatole France 07500 Guilherand-Granges

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

au minimum :

Observateur (facultatif)	M. Vernet Daniel	Licence n°147321
Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. Annovazzi Jean-Carl	Licence n°8408
Commissaires Sportifs (au nombre de 2)	Mme Faure Marie-Noëlle	Licence n°20376
	M.Agostinho Armand	Licence n°12775
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	Mme Celle Martine	Licence n°196664
Directeur de Course	M. Muselli Bruno	Licence n°2403
Directeurs de Course	M.Rossignol Didier	Licence n°11521
	M. Benoit Laurent	Licence n°46771
Directeurs de Course Adjointes délégués aux ES	M.Olivier Denis	Licence n°110911
	M.Bouvier Philippe	Licence n°241588
	Mme Chioru Catherine	Licence n°8654
	M. Vautrat Hervé	Licence n° 3259
Commissaire Technique responsable	Mme Dalpaos Sylvie	Licence n°233751
Commissaires Techniques adjoints	M.	Licence n° _____
	M.	Licence n° _____
	M.	Licence n° _____
Médecin chef	Dr. Ben Azzouz Abdelhak	
Chargés des relations avec les concurrents	Mme Jeune Valérie	Licence n° 161099
	M. Coinchelin Olivier	Licence n°180079
Juges de faits	M.	Licence n° _____
	M.	Licence n° _____
Chargé des relations avec la presse	M. Durand Paul	Licence n°250709
Classement informatique	Lc Chrono	
Chronométrage libre au 1/10 ^e		
Tableau officiel	sur http://lcchrono.com/	
Géolocalisation	Lc Chrono	
Speaker	M.Vezolles Patrick	

1.2P. ÉLIGIBILITÉ

Le 4^e rallye régional des Vallons ardéchois compte pour :

- la Coupe de France des rallyes (coef 2)
- le Championnat de la Ligue Rhône-Alpes du sport automobile
- le Challenge de l'ASA Haut-Vivarais (coef 2)

1.3P. VÉRIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Les engagements se feront au plus tôt à parution du règlement, et au plus tard le

LUNDI 2 SEPTEMBRE 2024, à minuit

La demande d'engagement sera à remplir obligatoirement en ligne sur le site internet de LC Chrono (lcchrono.com) et **les documents** (permis de conduire recto-verso et licence 2024) **postés au format pdf sur le site**. Le règlement, dont la réception validera l'engagement, sera fait impérativement avant la date limite par chèque à l'ordre de l'ASA Haut-Vivarais adressé exclusivement à :

>>>> **M. Coste Antonin 206 La Butte ensoleillée 07430 Saint-Clair** <<<<

Tél : 06 38 69 91 77 Courriel : tresorier@asahautvivarais.fr

Tout dossier d'engagement incomplet ou non accompagné du règlement intégral sera refusé

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 130 voitures maximum (modernes + VHC).

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs :
 - équipages 100 % ASA Haut-Vivarais : 260 € + 40 € pour la géolocalisation
 - équipages 50 % ASA Haut-Vivarais : 270 € + 40 € pour la géolocalisation
 - autres équipages : 280 € + 40 € pour la géolocalisation
- sans la publicité facultative des organisateurs : 560 € + 40 € pour la géolocalisation
- Caution restituée en fin de rallye (au retour des boitiers) : Un chèque de caution de 300 € vous sera demandé aux vérifications administratives. Ce chèque est à rédiger à l'ordre de Lc Chrono.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que lorsque les droits d'engagement auront été intégralement réceptionnés par l'ASA Haut-Vivarais au plus tard le

Lundi 2 septembre 2024 à minuit

(cachet de la poste faisant foi)

ARTICLE 4P. VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée exclusivement dans le parc d'assistance au stade Mistral à Guilherand-Granges.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITÉ

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITÉ

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 4e Rallye régional des Vallons ardéchois représente un parcours de 201,30 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 37,35 km.

Les épreuves spéciales sont :

1^{re} ÉTAPE – 1^{re} SECTION

ES 1	COL DE MAYRES	8,30 KM
ES 2	LES CROZES	4,15 KM

1^{re} ÉTAPE – 2^e SECTION

ES 1	COL DE MAYRES	8,30 KM
ES 2	LES CROZES	4,15 KM

1^{re} ÉTAPE – 3^e SECTION

ES 1	COL DE MAYRES	8,30 KM
ES 2	LES CROZES	4,15 KM

TOTAL		37,35 KM
--------------	--	-----------------

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de **3 au maximum**

Des contrôles seront effectués.

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

Samedi 7 septembre 2024 de 9h00 à 18h00

Vendredi 13 septembre 2024 de 9h00 à 18h00

ARTICLE 7 DÉROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RÉCLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Il n'y aura aucun prix en numéraire.

Tous les concurrents classés seront récompensés.

Présence obligatoire, pas d'envoi postal.

4^e RALLYE RÉGIONAL DE VÉHICULES HISTORIQUES DE COMPÉTITION DES VALLONS ARDÉCHOIS

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes et les règles spécifiques rallye VHC ainsi que le règlement de la coupe de France des rallyes VHC.

1.1P. OFFICIELS

Identiques au 4^e Rallye régional des Vallons ardéchois

1.2P. ÉLIGIBILITÉ

Le 4^e Rallye régional de véhicules historiques de compétition des Vallons ardéchois compte pour :

- La Coupe de France des rallyes VHC (coef 2)
- Le Championnat de la Ligue du sport automobile Rhône Alpes
- Le Challenge de l'ASA Haut-Vivarais (coef 2)

1.3P. VÉRIFICATIONS

Les équipages engagés pourront consulter leur accusé de réception d'engagement et leur heure de convocation pour les vérifications administratives. Cette consultation se fera exclusivement sur le site internet de l'ASA Haut-Vivarais : www.asahautvivarais.fr.

PROGRAMME - HORAIRES

Identiques au 4^e Rallye régional des Vallons ardéchois

ARTICLE 1P. ORGANISATION

Identique au 4^e Rallye régional des Vallons ardéchois

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURENDS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Les engagements se feront au plus tôt à parution du règlement, et au plus tard le

LUNDI 2 SEPTEMBRE 2024, à minuit

La demande d'engagement sera à remplir obligatoirement en ligne sur le site internet de LC Chrono (lcchrono.com) et **les documents** (permis de conduire recto-verso et licence 2022 pilote et copilote ainsi que la 1^{re} page du PTH) **postés au format pdf sur le site.**

Le règlement, dont la réception validera l'engagement, sera fait impérativement avant la date limite par chèque à l'ordre de l'ASA Haut-Vivarais adressé exclusivement à :

>>>> **M. Coste Antonin 206 La Butte ensoleillée 07430 Saint-Clair** <<<<

Tél : 06 38 69 91 77 Courriel : tresorier@asahautvivarais.fr

➤ **Tout dossier d'engagement incomplet ou non accompagné du règlement intégral sera refusé.**

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 20 voitures maximum.

Nota : Dès que le nombre maximum d'engagés sera atteint, les demandes reçues passées ce seuil seront en liste d'attente bien que réceptionnées dans les délais.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs :
 - équipages 100 % ASA Haut-Vivaraïs : 260 € + 40 € pour la géolocalisation
 - équipages 50 % ASA Haut-Vivaraïs : 270 € + 40 € pour la géolocalisation
 - autres équipages : 280 € + 40 € pour la géolocalisation
- sans la publicité facultative des organisateurs : 560 € + 40 € pour la géolocalisation
- **Caution restituée en fin de rallye** (au retour des boitiers) : Un chèque de caution de 300 € vous sera demandé aux vérifications administratives. Ce chèque est à rédiger à l'ordre de Lc Chrono.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que lorsque les droits d'engagement auront été réceptionnés par l'ASA Haut-Vivaraïs au plus tard le

Lundi 2 septembre 2024 à minuit
(cachet de la poste faisant foi)

Pour être complète cette demande d'engagement devra comprendre la photocopie de la 1^{re} page du PTH. Les chèques seront remis à l'encaissement le jour de la clôture des engagements.

3.2 ÉQUIPAGES

Identique au règlement particulier du 4^e Rallye régional des Vallons ardéchois.

Les concurrents devront présenter aux vérifications administratives le PTH/PTN de la voiture ainsi que le Passeport Technique 3 volets

3.3P ORDRE DES DÉPARTS

Le 4^e Rallye régional VHC des Vallons ardéchois partira avant le 4^e Rallye régional des Vallons ardéchois. Le dernier concurrent VHC bénéficiera d'un écart de 15 minutes avec le premier concurrent du Rallye Moderne.

La liste des numéros de compétition sera établie par l'organisateur.

L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant suivant :

- Pilotes prioritaires (FIA et FFSA)
- Pilotes désignés par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents.
- Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des groupes et classes suivants :
 - **Groupe 4/5, groupes B et A, groupe 2, groupe 3, groupes N et 1, Classic, le tout dans l'ordre décroissant des cylindrées**

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures).

La FFSA se réserve le droit de statuer sur la classification d'un pilote en dehors de ces critères sans en justifier les raisons.

ARTICLE 4P. VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée exclusivement au parc d'assistance d'Alboussière.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITÉ

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC. La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.
Identique au 4^e Rallye régional des Vallons ardéchois

ARTICLE 7 DÉROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 8P. RÉCLAMATION - APPEL

Conforme aux Prescriptions Générales FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme aux règles spécifiques de rallyes VHC FFSA.

La remise des prix aura lieu le Samedi 14 septembre 2024 après l'arrivée du dernier concurrent VHC au podium Stade Mistral à 07500 Guilhaud-Granges.

Il n'y aura pas dotation en numéraire.

Tous les concurrents classés seront récompensés.

Présence obligatoire, pas d'envoi postal.

